

Rapport intérimaire du programme Europa-21 — Chaire Jean Monnet

Pierre-Yves Monjal
Professeur de droit public
Titulaire de la chaire Jean-Monnet 2015-2018

Les engagements souscrits se décomposent en quatre axes majeurs : **Pédagogique, scientifique, actions grand public, coordination de la Chaire**. Ce sont ces différents points qui vont être successivement traités dans ce qui suit. Je précise d'ores et déjà que mon prévisionnel initial reposait sur des dates théoriques de mise en œuvre de ces actions. Elles ne correspondent évidemment pas nécessairement à ce jour. Sur le fond, elles ont été évidemment mises en œuvre.

1. Engagements pédagogiques

Cet axe se décompose en 3 parties : les cours relevant du programme de la Chaire, la coordination des enseignements en droit de l'Union européenne, la refonte de l'offre de formation.

1.1 Les enseignements académiques

320 h de cours sur 3 ans donc 106,6h/an en CM

Les cours sur lesquels je me suis engagé sont les suivants :

- Droit de l'Union européenne : L3 Blois : 36h
- Droit du marché intérieur : M1 droit : 30h
- Politique européenne de la concurrence : M1 AES : 22h
- Contentieux économique : M2 Droit et contentieux : 15h
- Politique monétaire : M2 juristes européens : 3h30

Soit un total de 106h30 pour l'année 2015/2016 - 33% de taux de réalisation de la Chaire sur ce point. Public concerné environ 700 étudiants

1.2 Coordination des enseignements en droit de l'Union européenne

Cette coordination s'effectue sur 2 ans (2015-2017), car en 2018 nous procéderons à une refonte de notre offre de formation (voir 1.3).

Cette action, conduite sous ma responsabilité et les deux autres membres de l'équipe (Ch. Guillard et S. Josso — MCF) a consisté à assurer une évolution cohérente dans nos missions pédagogiques de la deuxième année de Licence au Master 2 juriste européen. Cela signifie : éviter le traitement de questions identiques d'une année sur l'autre, montée en charge des connaissances juridiques européennes selon les années, couverture maximale du droit de l'Union d'un point de vue disciplinaire, professionnalisation des enseignements en Master 2, offres de stage pour les étudiants dès le Master 1.

Soit un taux de réalisation de 50% sur ce point du programme de la Chaire

1.3 Refonte de l'offre de formation

Notre UFR doit refondre son offre de formation à l'horizon 2018. Ce processus a été lancé cette année et concerne les niveaux L et M de cette offre. Les comités de pilotages ont été constitués et nous participons aux deux comités L et M. A été retenue l'idée d'une déclinaison de notre offre fondée sur la distinction majeures/mineures.

Concernant le droit de l'Union européenne au niveau L, un important travail de consolidation de nos enseignements européens a été entrepris et validé sous notre responsabilité directe. Le droit de l'UE sera désormais abordé dès la première année de Licence. La deuxième année sera consacrée au droit institutionnel de l'Union. La troisième au droit général de l'UE (compétences, régimes des actes, rapports de systèmes). Durant cette troisième année, des problématiques CEDH seront abordées dans des cours spécifiques.

Dans le cadre du Master 1 et 2, a été décidé sous notre impulsion la création d'un Master de droit européen. La direction est assurée par Ch. Guillard (collaboratrice de la Chaire et par la Professeur Sebastien Roland (spécialiste de droit de l'Union). Durant ces deux années seront traités le droit du marché intérieur, le droit de la concurrence, le contentieux de l'Union, la politique sociale et le droit de l'action extérieure de l'Union (M1). En M2, la pratique du contentieux, le droit et les pratiques des aides, la fiscalité de l'Union, l'Espace de liberté, de sécurité et de justice également et notamment.

Toutes les branches du droit de l'union sont ainsi couvertes dans ces nouveaux programmes. Il nous reste 2 ans de travail pour lancer cette nouvelle offre de formation en septembre 2018.

À cela s'ajoute la création cette année de la Clinique juridique européenne qui sera intégrée dans le futur Master de droit européen. Cette clinique a vocation de former les étudiants à la pratique du droit de l'Union (toutes branches confondues) en proposant aux institutions publiques ou encore aux entreprises des consultations juridiques de haut niveau à l'usage bénéficiaire. Dirigée par S. Josso et par Ch. Guillard (membres de l'équipe de la Chaire)

Soit un taux de réalisation de 50% sur ce point du programme de la Chaire

2. Engagements scientifiques

Notre engagement scientifique universitaires prends principalement 6 formes : l'organisation de colloques européens et internationaux portant sur l'Union européenne, la publication d'articles de doctrine, la publication d'ouvrage, la direction éditoriale d'une revue juridique européenne, la direction du groupe de recherche en droit européen et la coopération universitaire européenne et internationale.

2.1 L'organisation de colloques : 300 personnes concernées par ces actions

Nous nous sommes à organiser 4 grands colloques internationaux sur la période. Il y en aura sans doute 6 et trois ont déjà eu lieu.

- 25-27 novembre 2015, ***La concurrence des juges en Europe*** (47 intervenants en 3 jours). Actes publiés chez Larcier en 2017
- 31 janvier et 1er février 2016, co-organisateur, ***L'harmonisation en droit de l'Union européenne : 30 ans de Marché intérieur***, publication à la Rev. du Dt. de l'UE.

- 4 et 5 octobre 2016, *Premiers regards croisés franco-japonais consacré aux études juridiques euro-nippones*, actes publiés sur le site du Programme que nous dirigeons.

2.2 Publication d'articles de doctrines et diffusion de nos colloques

La liste complète de nos articles publiés sera établie à l'issue du programme. À ce jour, 7 articles ont fait 'objet d'une publication cette année 2016. Tous nos colloques sont filmés et disponibles en lignes. Le colloque sur la concurrence des juges a été traduit simultanément en anglais. Le lien a été diffusé auprès de nos 2000 contacts européens et internationaux.

2.3 Publication d'ouvrages juridiques

Cette publication concerne les actes des colloques précités et à venir. Elle est placée directement sous notre responsabilité. Nous avons également participé à l'écriture d'un dictionnaire des collectivités locales (sous un angle européen). Nous poursuivons l'écriture de notre monographie consacrée aux relations juridiques et économiques entre l'Union européenne et le Japon.

2.4 Direction éditoriale de la RDUE

La Revue du droit de l'Union européenne est une revue très identifiée en droit européen. Créée en 1991, elle nécessitait une reprise en main de son contenu et de sa ligne éditoriales. Les éditions Clément Juglar m'ont proposé de reprendre ladite revue. Je serai officiellement Directeur de la rédaction le 28 octobre 2016. **Cette direction est absolument fondamentale pour la diffusion de notre discipline juridique et la promotion de l'Union européenne.** J'ai par ailleurs créé une collection destinée à publier les actes des colloques en droit de l'Union européenne. 3 colloques, soit près de 60 articles seront ainsi publiés dans le courant de l'année 2017.

Cette direction éditoriale constitue une action nouvelle non prévue dans le contrat de départ mais qui entre directement dans sa trajectoire.

2.5 Direction du groupe de recherche en droit européen

Au moment où nous avons été titulaire de la Chaire, nous étions co-directeur du GERCIE (laboratoire juridique de droit européen). Nous sommes toujours en fonction jusqu'en 2018. Mais, depuis 2016, nous sommes également co-directeur de l'IRJI (institut de recherche juridique interdisciplinaire). Il s'agit du plus important groupe de recherche de la Région Centre. L'un de ses axes que nous co-dirigeons également est tout entier consacré à l'Union européenne. Il comprend près de 30 chercheurs.

Dans le cadre de ces deux laboratoires, l'IRJI a vocation à faire fusionner toutes les équipes de recherche en droit (3 au total) de notre UFR, nous tenons à rythme régulier des conférences d'actualités européennes. Elles ont commencé en novembre 2015 : BCE, démocratie et Union européenne, État d'urgence, Liberté d'expression, GPA, Brexit. Sur ce point, notre objectif est réalisé.

2.6 Coopération européenne et internationale scientifique

Nous avons des coopérations très abouties (recherche et pédagogie) avec Bochum (Allemagne), Lodz (Pologne), La Sapienza de Rome. Une coopération scientifique avec un Centre d'excellence Jean Monnet d'Espagne se prépare.

Nous avons également, comme envisagé dans notre contrat, développé des partenariats de très haut niveau avec 14 universités japonaises dont 2 qui sont à la fois scientifiques et pédagogiques (Chuo à Tokyo et Hiroshima). Cela s'inscrit dans le programme Nihon Europa que nous dirigeons. Un site a été créé en 3 langues, un premier colloque a eu lieu en octobre 2016 et 2 autres colloques sont prévus pour 2018 et 2019.

Soit un taux de réalisation de 50% sur tout ces points du programme de la Chaire

3. Engagements grand public

Cet engagement prend 3 formes : la direction de la maison de l'Europe, des conférences grands publics dans le cadre de l'Université du temps libre de Tours et des conférences grand publics ainsi que des émissions de radio dans la Ville de Tours.

3.1 Direction de la Maison de l'Europe de Tours

Je fais partie du TEAM europe depuis 2015. à ce titre j'ai pris la vice présidence de la Maison de l'Europe de Tours qui organise en moyenne une dizaine de manifestations annuelles, dont la fête du 9 mai. Nous sommes associés à pratiquement toutes ces manifestations, soit à titre d'organisateur, soit à titre de conférenciers. Nous intervenons dans les écoles, entreprises, collectivité et auprès du grand public dans le cadre de Café européens.

3.2 Conférences à l'Université du temps libre (UTL) - 50 personnes inscrites

Nous nous sommes engagés sur la période à réaliser 33 conférences grand publics à destination des personnes inscrites à l'UTL (droit à la formation tout au long de la vie). Toutes ces conférences, qui seront d'ailleurs assez différents d'une année sur l'autre, traitent de l'union européenne afin de la faire connaître et comprendre. Nous avons en moyenne 40-50 personnes en moyenne présente. Nous avons déjà effectué 11 conférences sur la période 2015-2016.

3.3 Conférences grand public et émissions de radio (15 000 auditeurs en moyenne)

Outre nos conférences propres à la Maison de l'Europe, nous sommes régulièrement sollicités par des associations dont l'objet est l'Europe. Nous avons déjà effectué 3 conférences (100 personnes en moyenne) auprès d'un public large : actifs, retraités, professionnels du droit, élus.

À cela s'ajoute l'enregistrement d'émissions de radio (RCF Tours - 15 000 auditeurs réguliers) dans le cadre d'une séquence du jeudi soir « parlons d'Europe ». Nous avons enregistré près de 10 émissions à ce jour depuis octobre 2015. Cela va se poursuivre à l'avenir.

Soit un taux de réalisation de 40% sur ces points du programme de la Chaire